Oral du DNB : soutenance de quel projet ?

publié le 29/03/2018

Epreuve orale : soutenance d'un projet

1. Objectifs de l'épreuve

Le candidat choisit de présenter l'un des projets qu'il a menés

- au cours des EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) du cycle 4
- dans le cadre des parcours éducatifs (Parcours Avenir, Parcours Citoyen, Parcours d'Education Artistique et Culturelle et Parcours santé)

Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, **mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet.**

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelle.

2. Structure de l'épreuve

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

- Dans le cadre d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes. Soit 15 minutes (5min d'exposé + 10min d'entretien)
- Si l'épreuve est collective, dix minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, quinze minutes de reprise avec l'ensemble du groupe. Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le projet. Soit 25 minutes (10min d'exposé + 15min d'entretien)

3. Modalités de l'épreuve

- L'évaluation de cette épreuve orale prend appui sur un travail engagé dans le cadre d'un EPI défini et organisé par l'équipe enseignante ou de tout autre projet qui s'intègre dans l'un des parcours éducatifs construits par l'élève.

- L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue des contenus que de son expression Le candidat peut, s'il le souhaite, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc…), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer.

Si le candidat présente un projet portant sur la thématique « Langues et cultures étrangères », il peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement.

Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, il est recommandé qu'il puisse la valoriser dans son exposé.

La présentation orale sera réussie s'il parvient à montrer la logique de parcours dans laquelle s'insère l'élément présenté c'est-à-dire : expliquer les étapes de réalisation et de construction du projet qu'il aura effectué puis être en capacité de dire :

- en quoi et comment cela lui a permis de développer des connaissances et des compétences et si d'autres actions ou projets ou EPI peuvent être rattachés à cet élément
- en quoi et comment cela l'a fait évoluer dans sa façon d'être, de faire, d'analyser ou d'agir depuis son entrée au collège
- en quoi cela lui servira dans le futur (de manière simple à l'échelle du recul d'un élève de 3ème).

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.